

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Montmédy
Commune de Louppy Sur Loison

CR SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL 08 AVRIL 2022

Le huit avril deux mil vingt-deux à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHATTON Guy-Joël, Maire.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 8

Date de Convocation : 01/04/2022

Présents : Alvès Christophe ; Bradfer Yasmina ; Chatton Guy-Joël ; Colin Michèle ; Fleury Sylvie ; Giannini Isabelle ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia

Procurator(s) : M Collot Bernard à M Chatton Guy-Joël
M Collot Noël à M Lemarchal Arnaud
M Dazy Benoît à Mme Bradfer Yasmina

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FLEURY

1° Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2022

2° Approbation du compte de gestion 2021 - Commune

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 de la Commune, établi par le comptable de la Commune, Mme Carole PHILBERT.

3° Vote le compte administratif 2021 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	119 205,49 €	147 661,11 €
FONCTIONNEMENT	96 409,51 €	300 421,83 €
RESULTAT GLOBAL	+ 232 467,94 €	

4° Affectation des résultats 2021 - Commune

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	204 012.32 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	204 012.32 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	28 455 .62 €

5° Examen et vote du compte de gestion 2021 - Service des Eaux

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du Service des Eaux, établis par le comptable de la Commune, Mme Carole PHILBERT.

6° Vote le compte administratif 2021 du Service des Eaux comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	18 241.32 €	12 825.28 €
FONCTIONNEMENT	14 147.55 €	26 705.45 €
RESULTAT GLOBAL	+ 7 141.86 €	

7° Affectation des résultats 2021 - Service des Eaux

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	12 557.90 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	6 411.04 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	6 146.86 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	5 416.04 €

8° Examen et vote du compte de gestion 2021 du Lotissement Corbeillière

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du Lotissement Corbeillière, établi par le comptable de la Commune, Mme Carole PHILBERT.

9° Vote le compte administratif 2021 du Lotissement Corbeillière comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0.00 €	80 461.27 €
RESULTAT GLOBAL	+ 80 461.27 €	

10° Examen et vote du compte de gestion 2021 du Lotissement des Vignes

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du Lotissement des Vignes, établi par le comptable de la Commune, Mme Carole PHILBERT.

11° Vote le compte administratif 2021 du Lotissement des Vignes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 380.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	3 380.00 €	3 380.00 €
RESULTAT GLOBAL	- 3 380.00 €	

12° Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'adopter les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 suivants :

- Taxe foncière (bâti) :	33,67 %
- Taxe foncière (non bâti) :	17,17 %
- CFE :	10,00 %

13° Vote le budget primitif 2022 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	64 550.00 €	64 550.00 €
FONCTIONNEMENT	150 440.00 €	344 879.00 €

14° Vote le budget primitif 2022 du Service des Eaux comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 967.00 €	20 967.00 €
FONCTIONNEMENT	26 951.00 €	26 951.00 €

15° Vote le budget primitif 2022 du Lotissement Corbeillère comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	80 461.27 €	80 461.27 €

16° Vote le budget primitif 2022 du Lotissement des Vignes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	59 650.00 €	59 650.00 €
FONCTIONNEMENT	53 875.00 €	53 875.00 €

17° Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Marville

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'installation d'un défibrillateur dans la Commune, il était souhaitable d'effectuer une formation d'utilisation de celui-ci aux habitants volontaires.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Marville est venue faire cette formation aux habitants de Louppy le samedi 12 mars à la salle des fêtes. Elle était animée par le Sergent COTINAUT, formateur et pompier volontaire à Marville.

En contrepartie du service rendu, le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Marville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Marville.
- Charge le Maire d'émettre un titre au compte 65748.
- Donne tous pouvoirs au maire pour l'application de la présente délibération.

18° RODP Losange 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de percevoir la redevance pour occupation du domaine public due par LOSANGE du 01/01/2022 au 31/12/2022 d'un montant total de 9,66 €

Les tarifs de base sont les suivants :

Le km d'artères aériennes 40,00 € Néant
Le km d'artères souterraines 30,00 € Longueur de la voirie : 0.226 km
Le km d'emprise au sol 20,00 € Néant

A multiplier par le coefficient d'actualisation 2022 : 1.42136396

Détail du calcul :

$30,00 \text{ €} \times 1.42136396 \times 0.226 = 9,66 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité, de percevoir la RODP 2022 Losange pour un montant total de 9,66 €.

- Charge le Maire d'émettre le titre pour recouvrer cette recette auprès de LOSANGE.

19° RODP Orange 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de percevoir la redevance pour occupation du domaine public due par ORANGE pour l'année 2022 d'un montant total de 43,89 €

Les tarifs de base sont les suivants :

Le km d'artères aériennes 40,00 € Longueur de la voirie : 0.610 km

Le km d'artères souterraines 30,00 € Longueur de la voirie : 0.216 km

Le km d'emprise au sol 20,00 € Néant

A multiplier par le coefficient d'actualisation 2022 : 1,42136396

Détail du calcul :

$40,00 \text{ €} \times 1.42136396 \times 0.610 = 34,68 \text{ €}$

$30,00 \text{ €} \times 1.42136396 \times 0.216 = 9,21 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de percevoir la RODP 2022 pour un montant total de 43,89 €.

Charge le Maire d'émettre le titre pour recouvrer cette recette auprès d'Orange.

20° Débats

Eclairage public : réduction de l'amplitude horaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public afin de compenser la hausse du coût de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des nouveaux horaires concernant l'éclairage public : du 1^{er} avril au 30 septembre fermeture à 23h30 ouverture à 5h30 ; du 1^{er} octobre au 31 mars fermeture à 23 heures ouverture à 5h30.

Espaces verts et fleurissement

Un paysagiste sera chargé de la plantation et de l'entretien des fleurs dans les massifs.

Vente des terrains du lotissement des Vignes

Il apparaît nécessaire de communiquer pour vendre les parcelles du lotissement des Vignes (Quoi de neuf, agences immobilières...)

Fin de la séance à 22 heures 10

Le Maire,
Guy-Joël CHATTON